

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 5 mai 2008 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille huit et le 5 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 28 avril 2008 s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme CASES Juliette , Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaients présents : Mmes AIRAUDI Evelyne, CASES Juliette, SOMBRIN Martine, Mrs BETRIU Francis, BRUZY André, CASES Jérôme , GEMON Alain, GUITART Franck, MALDES Eric, PIQUEMAL Jean-Claude, VERGES Jean.

POUVOIRS :

Néant

Membres en exercice : 11

présents : 11

procuration : 0

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. CASES Jérôme , Mme MESTRES Joëlle étant auxiliaire du secrétaire.

Le quorum étant atteint Mme CASES Juliette déclare la séance ouverte et présente l'ordre du jour :

- **Prise en charge du « Canal COL DE JOU »**
- **Demande de subvention « CROIX ROUGE FRANCAISE »**
- **Demande de subvention « LA FONT DEL GAT »**
- **Mise en conformité électrique du Paratonnerre**
- **Désignation de 3 membres suppléants à la Commission Appel Offre**
- **Loyer « maison des sources »**
- **Tableau des congés annuels des employés communaux**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1- AJOUT DE 1 DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR

- Règlement utilisation « salle des fêtes »

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 14 avril 2008

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte-rendu de la séance du 14 avril 2008, les membres présents approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU CANAL « COL DE JOU »

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour prendre en charge la gestion du canal « Col de Jou », après apurement de la dette de l'association, c'est-à-dire à partir du 1^{er} janvier 2009.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4- DEMANDE DE SUBVENTION « CROIX ROUGE »

Suite à un courrier de la délégation locale de Prades, pour une demande de subvention pour l'année 2008 et le budget étant voté, le conseil municipal à la majorité, n'est pas d'accord pour attribuer une aide à cette association.

POUR : 5 CONTRE : 6 ABSTENTION : 0

5- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA FONT DEL GAT »

Le conseil ne souhaite pas bénéficier des services de cette association féline , la commune ne rencontrant pas de problèmes de divagation de chats .

POUR : 0 CONTRE : 8 ABSTENTION : 3

5-MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE PARATONNERRE

Dernièrement, la Sté CAMPA situé à GIGEAN et titulaire du contrat de maintenance de l'horloge de l'église a rédigé un devis de mise en conformité électrique du paratonnerre , d'un montant de 1 449.85€ TTC ; 2 autres devis seront demandés avant la commande de ce service , à d'autres entreprises.

Le conseil municipal remet cet objet à une séance ultérieure

6-DESIGNATION 3 MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

3 membres suppléants sont nommés à l'unanimité à la commission d'appel d'offre :

Mme AIRAUDI Evelyne, Mrs MALDES Eric et M. BRUZY André

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 – AUGMENTATION DU LOYER DE LA « MAISON DES SOURCES »

La commune ayant réalisé des travaux de rénovation dans la « maison des sources » pour un montant TTC de 8 598,69€ le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de 100€ ; à compter du 1^{er} novembre 2008. Le montant du loyer sera donc de 511.27€ par mois.

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5

8- CONGES ANNUELS 2008

Les tableaux annuels des congés payés sont présentés au conseil municipal ; A l'unanimité le conseil accepte les périodes demandées.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

L'article 17 du règlement d'utilisation de la sonorisation est supprimé ; le conseil ne souhaitant pas prêter la sono.

M. GUITART Franck est nommé responsable titulaire de la sono

M. CASES Jérôme est nommé responsable suppléant.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

M. GUITART Franck quitte la séance

QUESTIONS DIVERSES

- Suite au courrier des transports BOUZAN concernant le montant annuel fixé par le conseil municipal. Une réponse sera faite précisant que la cotisation annuelle pour l'utilisation du chemin st Martin est de 2000€ .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heure 29.

Le Maire

Juliette CASES

Les conseillers municipaux

AIRAUDI Evelyne

SOMBRIN Martine

BETRIU Francis

BRUZY André

CASES Jérôme

GEMON Alain

GUITART Franck

MALDES Eric

PIQUEMAL J-C

VERGES Jean